

Vierge Marie, soit pris soin de faire entreprendre ou promouvoir par des enfants de l'Eglise catholique.

Ce qui Nous est une joie particulière, c'est que la sainte institution du Rosaire de Marie, grâce à Nos exhortations et à Notre sollicitude, est plus connue et est entrée davantage dans la pratique du peuple chrétien ; c'est que les confréries du Rosaire se sont multipliées et deviennent de jour en jour plus florissantes, et par le nombre et par la piété de leurs associés ; c'est que de nombreux et importants ouvrages, dus aux patients travaux d'hommes savants, ont été publiés et répandus aux loin ; c'est, enfin, que le mois d'octobre, que Nous avons ordonné de consacrer tout entier au Rosaire, est célébré avec un éclat extraordinaire dans le monde entier.

Mais Nous croirions presque manquer à Notre devoir si, en cette année, avec laquelle le vingtième siècle a pris naissance, Nous néglignons l'occasion favorable que Nous ont spontanément offerte Notre Vénérable Frère l'évêque de Tarbes, le clergé et le peuple de la ville de Lourdes qui, dans un temple auguste, dédié à Dieu en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, sous le vocable du Très Saint Rosaire, ont érigé quinze autels à consacrer aux quinze mystères du Rosaire.

Nous profitons d'autant plus volontiers de cette occasion qu'il s'agit de cette contrée de la France que rendent illustres de si nombreuses et de si grandes faveurs de la Bienheureuse Vierge ; de cette contrée, enfin, qui se glorifie d'avoir, autrefois, possédé saint Dominique, père